



Sections académiques de **POITIERS**

Nos réf. : CP-MM n° 29

DECLARATION FSU CAPA des agrégés mercredi 16 mars 2016

Madame la Rectrice,

Permettez-nous, tout d'abord, de vous souhaiter la bienvenue dans l'académie de Poitiers. Les élus FSU forment ici le vœu de travailler avec vous dans la confiance et la transparence, au service de la profession et des élèves.

Le climat social est aujourd'hui considérablement dégradé. Le gouvernement en place a une part importante de responsabilité sur ce point par la politique sécuritaire qu'il entretient, par la politique d'austérité qu'il ne cesse de pratiquer, par les renoncements que chaque jour il orchestre au mépris même du dialogue social qu'il revendique pourtant. Cette situation n'a que trop duré et l'exaspération couve, suscitant la mobilisation :

- Mobilisation bien sûr contre le projet de loi El Khomri qui marque un pas supplémentaire dans la réduction des droits et garanties offerts aux salariés et aux jeunes. Le terme de « trahison » a pu d'ailleurs être prononcé. Nombre d'éléments contenus dans ce texte ne sont pas, pour la FSU acceptables, comme la facilitation des licenciements économiques, l'inversion de la hiérarchie des normes ou encore nombre de dispositions relatives à la formation professionnelle...La situation que traverse notre pays exigerait une protection accrue des salariés ; or le texte les livre à une plus grande précarité encore, à l'arbitraire du local qui prend le pas sur la loi.

Aux côtés des salariés et des jeunes, la FSU entend bien exiger le retrait de ce projet de loi .

- La profession, avec l'ensemble de la Fonction publique se mobilise encore contre le gel du point d'indice orchestré depuis plus de 5 années maintenant et de manière plus générale, pour une revalorisation des carrières et des salaires. Dans les négociations « PPCR », la FSU a défendu la revalorisation de la grille et celle de la valeur du point d'indice. Elle a obtenu qu'un rendez-vous salarial ait lieu prochainement. Ce rendez-vous ne peut, d'aucune manière, être un nouveau rendez-vous manqué ! Beaucoup s'accordent aujourd'hui à reconnaître le caractère injuste des rémunérations de la Fonction publique au regard des missions accomplies. En matière d'éducation, il est évident que cette dévalorisation effective du pouvoir d'achat contribue à la perte d'attractivité de nos métiers et à la crise de recrutement que nous connaissons toujours. Nous demandons donc que la progression du point d'indice permette véritablement de compenser l'inflation avec, dès 2016, une mesure immédiate et d'urgence pour commencer à remettre les salaires à niveau et pour le début 2017, une mesure qui permette d'annuler les effets de l'inflation depuis 2012.

- Mobilisation enfin de la profession et bien au-delà, contre la réforme du collège. Depuis plus de 9 mois, les enseignants du second degré se mobilisent contre cette réforme imposée par la ministre de l'Éducation Nationale. Par différents biais (manifestations, grèves, pétitions, motions, distributions de tracts, réunions publiques, adresses au président de la République...), ils ont fait part de leur vif souhait d'engager une réforme du collège qui permette l'acquisition par tous d'une culture commune riche et émancipatrice, ils ont montré aussi en quoi le projet ministériel ne répondait pas à cet objectif. Pour toute réponse à leurs analyses, propositions, dénonciations des dégâts commis par la réforme

sur les métiers, l'organisation des établissements, les conditions de travail et d'étude, ils n'ont eu qu'un silence méprisant de leur ministre de tutelle et des injonctions, voire des menaces, des hiérarchies intermédiaires. Il en est ainsi des pressions exercées à l'occasion des formations mises en place pour vanter les prétendus mérites de la réforme.

Cette situation ne peut perdurer : un gouvernement qui prétend avoir fait du dialogue social une priorité ne peut ainsi faire fi des demandes d'une profession fortement attachée aux idées de démocratisation et d'amélioration du service public d'éducation. Il ne peut considérer les enseignants comme de simples exécutants, illégitimes à s'exprimer sur les réalités de leur métier. Les problèmes posés par la réforme, sur lesquels nous avons alerté, sont aujourd'hui avérés dans cette période de préparation de rentrée, que ce soit le nombre de disciplines mises à mal comme l'Allemand, les langues anciennes ou la Technologie, les postes partagés sur plusieurs établissements voire supprimés, l'appauvrissement de l'offre de formation, les différences flagrantes entre collèges dans l'utilisation des dotations... L'autonomie montre son vrai visage, celui de la déréglementation et des inégalités qu'elle aggravera encore. Aussi, les personnels, conscients de leurs responsabilités envers tous leurs élèves, ne désarmeront pas et continueront à réclamer une autre réforme du collège en même temps qu'une autre réforme du lycée.

Dans ce contexte dégradé, la CAPA qui nous réunit aujourd'hui pourrait susciter l'espoir, celui d'obtenir un congé formation ou d'être promu au corps des agrégés par liste d'aptitude par exemple. Or en matière de congé formation les contingents consentis restent toujours insuffisants. De même, les attentes en matière de promotion de corps seront déçues pour de nombreux candidats, du fait du nombre trop faible de promotions au niveau national. Voilà pourquoi la FSU réclame que le ratio soit porté au 1/5ième des titularisations. Nous réclamons également le rétablissement d'un barème national, transparent et objectif qui puisse valoriser les qualifications, diplômes, la bi-admissibilité quand on observe encore trop souvent ici la valorisation de candidatures sur des investissements locaux ou ponctuels, à rebours donc des directives de la note de service. Ainsi la participation aux réseaux ECLURE- spécificité régionale s'il en est- continue d'être invoquée ; de même cette année souligne-t-on ici ou là la participation active à la mise en œuvre de la réforme du collège, réforme du moment qui cadre bien mal avec l'exigence d'évaluer l'investissement et la valeur de l'agent sur l'ensemble de sa carrière.

Nous saluerons bien sûr la volonté de maintenir les candidatures d'une année sur l'autre, ce qui pourtant n'est pas le cas dans toutes les disciplines. Nous saluerons encore la volonté de mettre en œuvre la parité dans le choix des candidatures.

Pourtant, nous devons toujours regretter l'extrême diversité qui règne dans la prise en compte de la note pédagogique (ce qui montre bien l'absence d'harmonisation des critères retenus), la disproportion aussi dans le nombre des propositions : on observera ainsi que lorsque les mathématiques se limitent à une proposition, ce sont 6 propositions qui nous sont faites ici en EPS, sans commune mesure dans l'un et l'autre cas avec les possibilités de promotion au plan national. Nous vous demanderons, Madame la Rectrice, de bien vouloir revenir sur cette situation. Nous continuerons de dénoncer les retards conséquents d'inspection (en arts plastiques, EPS, Histoire-Géographie, lettres surtout, SVT, SII) qui pénalisent des candidatures déjà anciennes. Nous déplorons le caractère pour le moins succinct d'appréciations portées au sujet de candidats ayant pourtant servi l'institution de manière remarquable et ce, depuis 25 ans dans certains cas, quand ce n'est pas une absence totale d'appréciation de l'IPR. Enfin, nous constatons, à la lecture assidue des lettres de motivation, que cette voie de recrutement est de plus en plus conçue comme un tremplin vers la fonction d'IPR, perspective qui n'épuise pas l'esprit de la note de service !

Enfin, si des difficultés matérielles et techniques ont pu entamer notre temps de préparation, nous tenons à remercier sincèrement les personnels des services qui ont fait en sorte de mettre rapidement à notre disposition les outils nécessaires à l'exercice de notre mandat.